

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Conseillers en exercice : 10  
Conseillers Présents : 06  
Procurations : 01  
Convocation : 17 octobre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre** à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BERGES Danielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René et Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme BALANGER Murielle, Mme DA COSTA Noria et Mme SOLA Sylvie.

Procuration(s) : Mme PROFFIT France donne procuration à Mme REDO Fabienne.

Mme Anne BATAILLE a été nommée secrétaire de séance.

---

**08 / 2025 - OBJET : REPAS DES AINES**

Monsieur le Président propose d'offrir un repas pour les aînés de la commune âgées de 70 ans et plus le vendredi 19 décembre 2025 à l'Espace Força Real. Les accompagnants de personnes à mobilité réduite ainsi que les conjoints âgés de moins de 70 ans seront invités à ce repas.

Il est également proposé d'offrir le repas à domicile pour les administrés concernés n'ayant pas la possibilité de se déplacer.

Le repas sera, en partie, réalisé et servi par les membres et bénévoles du CCAS,

A l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration accepte les modalités proposées ci-dessus pour l'organisation du repas des aînés le 19 décembre 2025 et mandate Monsieur le Président à engager toutes les dépenses et signer les devis associés à cette manifestation.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 24 octobre 2025

Le Président,  
**René LAVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
066-21660585-20251023-082025-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2025  
Date de réception préfecture : 31/10/2025

